BRETAGNE
Axe 6 : Sécurité et santé au travail

Module n°1 : Module 3 : formation remise à niveau SSIAP 1

Contexte

L’arrêté du 02 Mai 2005 relatif aux missions, à l’emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur a été modifié le 22 décembre 2008. Il précise notamment les missions du service de sécurité incendie, les conditions d’emploi et la qualification des personnels qui le composent ainsi que les conditions d’agrément des centres chargés de leur formation. Ainsi, selon l’article 7, il est précisé le maintien des connaissances et l’obligation des personnels des services de sécurité incendie en exercice, de se soumettre en matière de sécurité incendie, à un recyclage triennal de sa formation et à l’obligation tous les deux ans de recyclage en matière de secourisme.

Dans le cadre de son offre de service, l'ANFH souhaite accompagner les établissements dans l'achat et l'organisation de formations réglementaires. L'objectif est de garantir aux établissements la capacité de leurs agents à poursuivre leur activité tout en bénéficiant d'une formation de proximité.

Objectifs

Remettre à niveau des connaissances d'agent de sécurité incendie

Renseignements complémentaires

LES 9 MODULES :

- Module 1 : Formation initiale SSIAP 1

- Module 2 : Formation recyclage SSIAP 1

- Module 3 : Remise à niveau SSIAP 1

- Module 4 : Formation initiale SSIAP 2

- Module 5 : Formation recyclage SSIAP 2

- Module 6 : Remise à niveau recyclage SSIAP 2

- Module 7 : Formation initiale SSIAP 3

- Module 8 : Formation recyclage SSIAP 3

- Module 9 : Remise à niveau SSIAP 3

Prérequis exigés en fonction des modules

Programme

- Objectif 1 : maîtriser les fondamentaux de sécurité incendie (3 heures)

- Objectif 2 : connaître l'évolution de la réglementation en matière de prévention (5 heures)

- Objectif 3 : connaître l'évolution de la réglementation en matière de moyens de secours (3 heures)

- Objectif 4 : maîtriser la conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie et mettre en application les acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité (6 heures)

- Objectif 5 : exploiter le PC sécurité (2 heures)

- Objectif 6 : conduire une ronde de sécurité (2 heures)

Durée totale du module 3 : 21 heures

Pré-requis : SSIAP 1 ou ERP 1 ou IGH1, être titulaire d'une attestation de secourisme (AFPS ou PSC1 de moins de 2 ans, ou SST ou PSE1 ou CFAPSE en cours de validité) et aptitude physique attestée par certificat médical de moins de trois mois

Coût pédagogique : 225,00 € par stagiaire sur la base de 8 personnes

Programme détaillé sur demande

Public
Tout personnel des services de sécurité incendie en exercice au sein de la FPH

Exercice
2017

Code de formation
AFC 15A

Nature
AFC

Organisé par
CT FORMATION

Durée
21 heures

Typologie
Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences